

ARRETE DU MAIRE

Autorisation de voirie pour occupation privative du domaine public – rue de Seclin – dépôt de benne

Monsieur le Maire de la Commune de Vendeville,
Vu les articles L 2213.1 - L 2213.2 et L 2213 3 du code général des collectivités territoriales,
Vu la demande formulée par Madame DEGAND Françoise 40, rue de Seclin – 59175 VENDEVILLE,
le 23 Octobre 2023 sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public au 40 rue de Seclin en vue de l'installation d'une benne par la Société RECYNOV – 60, rue Gabriel Péri – 59320 HAUBOURDIN.
Considérant qu'au regard de la conservation des voies publiques ainsi que de la commodité et de la sécurité, il n'y a pas présentement d'obstacle à ce que soit accordée cette autorisation

ARRETE :

N° 113-2023-10-23

- ARTICLE 1 : Madame DEGAND Françoise est autorisée à stationner une benne munie du présent arrêté au droit du 40, rue de Seclin pour une durée d'une journée le Vendredi 27 Octobre 2023 de 8 h 00 à 18 h 00.
La circulation des usagers ne devra en aucun cas être entravée.
- ARTICLE 2 : Le balisage et la signalisation réglementaire seront mis en place par les soins de l'entreprise chargée des travaux.
- ARTICLE 3 : Les dispositions prises à l'article 1er et à l'article 2 prendront effet dès la mise en place de la signalisation et cesseront dès la dépose de celle-ci.
- ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision

Fait à Vendeville, le 23 Octobre 2023

Le Maire,

 MAIRIE DE VENDEVILLE
(59175)

Ludovic PROISY